

2. LA LOI ET LE DIEU DE JUSTICE, DE VÉRITÉ, D'AMOUR ET DE COMPASSION

Le rôle de la loi

Dans un monde déchu, caractérisé par la violation des droits de l'homme, la violence et la haine, Moïse apporte l'appel du Dieu vivant et l'espoir d'un état de droit où s'exercent l'amour et la compassion dans la justice et la vérité. En fait, la loi survient pour protéger l'humanité contre le mal – le péché – qui la détruit. C'est ce que fera ressortir Paul dans sa Lettre aux Romains. La perfection de Dieu et l'harmonie universelle sont perceptibles à l'intelligence des humains à travers tout ce que Dieu a créé, et ces derniers sont donc sans excuse dans leurs égarements (Romains 1.18-32). Mais parce que les humains se sont égarés et ont perdu la notion de ce qui est le bien, la loi est intervenue, comme une aide divine pour sortir du mauvais chemin et retrouver celui du bien. Le rôle de la loi, pour Paul, est de permettre aux gens de savoir qu'ils ont péché (Romains 3.20). Ainsi (Romains 2.12-17) :

« Tous ceux qui font le mal sans connaître la loi de Moïse périront sans cette loi. Mais ceux qui font le mal en connaissant la loi seront jugés selon cette loi. En effet, pour Dieu, les justes ne sont pas ceux qui se contentent d'écouter la loi. Ce sont ceux qui obéissent à la loi que Dieu déclarera justes. Quand des étrangers font naturellement ce que la loi commande, sans même la connaître, ils sont une loi pour eux-mêmes, eux qui n'ont pas de loi. Ils montrent ainsi que les exigences de la loi sont inscrites dans leur cœur. Leur conscience en rend aussi témoignage, tout comme leurs pensées qui les accusent ou les défendent tour à tour. Tout cela paraîtra le jour où Dieu jugera, par Jésus-Christ, les pensées secrètes des hommes, comme le déclare la Bonne Nouvelle que j'annonce. »

La loi nous aide à nous situer par rapport au bien et au mal

Un simple regard sur le monde nous permet de prendre conscience d'un combat souvent féroce et sanglant entre deux forces qui s'affrontent depuis la nuit des temps, et que nos politiciens résumant en parlant des forces du bien luttant contre les forces du mal. Pratiquement tout le monde souscrit à des étiquettes comme « justice », « liberté », « solidarité », entre autres, pour définir le bien, parce que tout le monde sait, au fond de lui-même, qu'un état où le

droit règne est le meilleur garant d'une existence heureuse et sans problème. On n'a pas besoin d'être religieux pour signer la Déclaration des droits de l'homme, avec ses principes de respect et de sauvegarde des droits fondamentaux de chacun. En revanche, le mal semble beaucoup plus difficile à définir. Le livre des Juges nous apprend qu'à l'époque des juges (Juges 17.6 ; 21.25), en Israël, chacun faisait ce qui lui semblait bon. Et le désordre s'installe vite dans la vie des individus, puis des communautés sans guide ou sans références légales pour déterminer ce qu'ils doivent absolument éviter pour ne pas tomber dans ces désordres qui mènent le plus souvent à la catastrophe – exploitation de l'homme par l'homme, corruption, tyrannies, conflits, guerres, génocides et tout ce que les actualités nous apprennent chaque jour quand nous écoutons les nouvelles du monde.

L'œuvre de Moïse

Moïse a tenté d'apporter à son peuple un guide qui lui permettrait de ne pas tomber dans le mal, d'abord en dénonçant les mauvais comportements – « Tu ne feras pas cela » – et, en même temps, prescrire ce qu'il convient de faire pour devenir acceptable devant la perfection du Dieu très saint. Jésus a résumé toute la loi de Moïse en deux commandements : aimer Dieu (qui représente l'absolu du Bien) et aimer son prochain (Matthieu 22.37-40). Bien sûr, ce guide comprend toute une série de sanctions : le mal doit être sanctionné. Mais parce que Moïse parlait au nom d'un Dieu d'amour et de compassion, Moïse ne se contentait pas de dénoncer le mal, il offrait aussi au peuple un système d'expiation du mal commis, sous la forme de sacrifices pour obtenir le pardon, où l'animal offert en sacrifice expiatoire prenait la place de celui qui avait péché. Ce système, imparfait – comme allaient le démontrer Jésus, Paul et l'auteur de la Lettre aux Hébreux, ainsi que nous le verrons plus loin – était l'ombre de ce que Dieu avait prévu pour le salut de l'humanité, Dieu parmi nous qui assume lui-même les conséquences de nos égarements (cf. Ésaïe 53).

La loi dans une perspective de rédemption

Ainsi la loi, comme un diagnostic médical, permet de prendre conscience du mal que nous faisons. Mais c'est dans une perspective de rédemption que Dieu, à travers Moïse, nous l'a fait connaître : la loi ne se contente pas de condamner le mal, elle est là pour que, une fois le mal dénoncé, apporter le salut. C'est là le

message du protévangile de Genèse 3, c'est aussi celui que Moïse apporte dans l'épisode du serpent de bronze dressé sur une perche de Nombres 21 ; c'est celui qu'annoncent les rites de sacrifices en propitiation des livres de Moïse, figures du sacrifice de Jésus, notre grand-prêtre qui donne sa vie pour, une fois pour toutes, nous laver de nos péchés (Hébreux 10.10). Et c'est le thème que reprennent, tour à tour, les prophètes, tout comme David dans ses psaumes de repentance et d'espoir en son Dieu souverain.

Dieu se prépare un serviteur dans la personne de Moïse

Les Écritures Saintes, avant d'arriver à Moïse, nous relatent comment la famille de Jacob – c'est-à-dire les enfants de la promesse et de l'alliance passée avec Abraham – deviennent les ancêtres de tout un peuple, Israël et, à travers l'histoire de Joseph, en arrivent à se retrouver en Égypte comme des étrangers immigrants malheureux, exploités et réduits à une condition d'esclaves. Quand ce peuple devient trop nombreux, le pharaon – le roi d'Égypte – pratique la limitation des naissances en faisant noyer les enfants males. Moïse, par la grâce de Dieu, survit à cette forme de génocide et sera élevé par une princesse, mais sans être privé de sa mère engagée comme nourrice (Exode 2) et donc en mesure de lui transmettre sa foi en un Dieu unique, le Dieu d'Israël. Une fois adulte, Moïse prend conscience de la condition dans laquelle vivent ses frères hébreux et tente, par ses propres moyens, d'intervenir. Cette intervention, nous apprend la suite d'Exode 2, tourne mal et Moïse doit s'enfuir à l'étranger. C'est là que Dieu le choisira pour le représenter auprès du peuple hébreu et le délivrer des Égyptiens pour offrir à la descendance de Jacob le pays de lait et de miel promis à leur père Abraham.

Un peuple qui a besoin de règles pour survivre

Le peuple hébreu ne connaît pas vraiment Dieu. Il a vécu et s'est développé dans un pays païen. Il a besoin qu'on lui explique la différence entre le bien et le mal. Il a besoin d'une loi très détaillée, très explicite pour apprendre à vivre sans tomber dans les pièges du mal qui le conduiront à sa perte. La loi va devenir son tuteur, son pédagogue, avec le soutien de magistrats, d'enseignants et de prêtres pour le garder et lui permettre de s'épanouir devant Dieu, dans un pays où règne le droit. De plus, Moïse va transmettre au peuple toutes sortes de connaissances touchant à tous les domaines de la vie : agriculture, écologie,

santé, artisanat, et, bien sûr, administration publique, une sorte d'École nationale d'administration (économie, droit commercial, code du travail, santé publique, code civil, gestion du pays – avec ses terres en jachère¹, etc.) qui nous déroute un peu en lisant les livres de l'Exode, des Nombres, du Lévitique et du Deutéronome. Cependant, en examinant de près cet héritage de Moïse, on y trouve un ensemble d'ordonnances qui, étonnement, devancent bien des modèles modernes, comme ceux des mouvements coopératifs, de ceux qui régissent les sociétés socialistes ou même marxistes. Par exemple, les années sabbatiques et les jubilées, où les dettes étaient remises et les terres rendues.² Mais Moïse va bientôt apprendre, tout comme les guides qui prendront sa relève, que le peuple ne parvient pas à respecter la loi.

Le besoin de réparation

Mais que va-t-il se passer si le peuple enfreint les commandements divins ? C'est ici qu'apparaît le besoin de réparation pour obtenir un pardon. Comme nous l'avons vu dans la première partie à propos d'un traité d'alliance entre Dieu et Abraham (Genèse 15), c'était le sang versé qui garantissait le respect de l'alliance. Celui qui brisait le pacte passé entre les deux parties subissait le sort des animaux coupés en deux. Le sacrifice d'un animal va devenir un moyen, par substitution, d'offrir une réparation au bris de l'alliance, pour obtenir un pardon divin. On voit alors d'où viennent ces listes de sacrifice, d'holocaustes et de toutes ces victimes expiatoires qui laissent les lecteurs chrétiens quelque peu perplexes ou – n'ayons pas peur de le dire – choqués aujourd'hui.

Des sacrifices et des offrandes qui reflètent une époque et une culture

Mais Dieu avait-t-il besoin du sang de toutes ces bêtes ? Les prophètes, bien avant le Christ, tout comme David, ont répondu à cette question par la négative (cf. Psaume 40.7-9 ; Jérémie 31.33-34) :

« Tu n'as pas voulu de sacrifices ni d'offrandes, mais tu m'as fait un corps. Les animaux brûlés sur l'autel et les sacrifices pour les péchés ne te plaisent pas. Alors je t'ai dit : "Me voici, je viens faire ce que tu veux. C'est ce qui est écrit à mon sujet dans les Livres Saints." »

¹ Cf. Exode 23.10-11 et Lévitique 25.1-7 : pour le repos de la terre, mais aussi pour que les pauvres et les animaux puissent se nourrir.

² Cf. Lévitique 25.8-22.

« Le SEIGNEUR dit : Voici l'alliance que je vais établir avec eux après ces jours-là. Je mettrai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur intelligence. Je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs fautes. »

Et l'auteur de la Lettre aux Hébreux (10.18), qui vient de reprendre ces textes de l'Ancien Testament, ajoute :

« Et quand les péchés sont pardonnés, on n'a plus besoin d'offrandes pour les enlever. »

Une clé pour comprendre la loi de Moïse

C'est dans cette optique que nous aborderons maintenant la loi de Moïse. Pour mieux comprendre ce que nous disent les textes, nous nous pencherons sur le contexte des événements et sur l'arrière-plan dans lequel évoluent les personnages concernés. Dans une première étape, nous nous attacherons à la mission de Moïse.

Un Dieu de feu et le buisson ardent

Comme pour Abraham, dans Genèse 15 où la fumée et le feu passent entre les animaux partagés en deux, Dieu se révèle à Moïse dans un buisson ardent (Exode 3). Plus tard, dans le désert, le SEIGNEUR descend sur la montagne du Sinaï au milieu du feu et partout sur la montagne, la fumée monte comme celle d'un grand feu (Exode 19.18). Ces passages, comme celui de l'appel du prophète Ézéchiël (1.4) qui voit le vent amener un gros nuage entouré de lumière avec des éclairs qui en sortent de tous côtés, un centre en flammes qui brille comme de l'or rougi au feu, montrent une constante de feu dans la description de la présence divine.³ À chaque occasion, cette vision provoque la peur d'un SEIGNEUR Dieu terrible et redoutable. Moïse est appelé à se déchausser parce que l'endroit est saint. Mais ce SEIGNEUR Dieu se fait rassurant et patient et, comme un pédagogue, explique à Moïse tout ce qu'il doit faire pour mener à bien sa mission. Quant à Ézéchiël, c'est l'esprit de Dieu qui le relève du sol sur lequel il s'était jeté dans sa terreur. Une fois encore, Dieu prend la peine de lui expliquer sa mission.

³ Cf. Un feu dévorant, Hébreux, 12.29 ; Deutéronome 4.25 ; le feu du SEIGNEUR, 1 Rois 18-38 ; 2 Rois 1.10-14 ; Juges 6.21 ; Psaumes 50.3 ; 97.2-5 ; Nombres 11.1-3, 16.38, 21.28, 26.10.

Nous oublions souvent que Dieu est infiniment grand et qu'il est saint – ce que nous rappelle le prophète Ésaïe (6.4) et l'Apocalypse de Jean (4.8) :

« Saint, Saint, Saint, le SEIGNEUR. Le Dieu tout puissant, celui qui est, qui était et qui vient ! »

C'est pourquoi nous devons faire extrêmement attention de ne pas prendre son nom en vain (l'un des dix commandements – « *Ne te sers pas de mon nom n'importe comment. Moi, le SEIGNEUR, ton Dieu, je déclare coupable celui qui se sert de mon nom n'importe comment* »), ou même de parler de Dieu avec légèreté ou avec mépris, comme le font les insensés décrits dans le livre de la Sagesse (1.16-2.24).

Et pourtant, c'est ce Dieu puissant et redoutable qui a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique pour nous sauver (Jean 3.16) ! Ce Dieu de compassion qui nous regarde du haut des cieux ! Et c'est ce Dieu qui entend nos cris de souffrance et qui vient au-devant de Moïse qui conduit son troupeau.

1.1. Qui est Moïse ?

Moïse est le fils d'un homme et d'une femme de la tribu de Lévi – Lévi était le troisième fils de Jacob et de Léa. Moïse est un beau bébé (Exode 2.2) que sa mère va cacher trois mois pour lui éviter d'être noyé dans le Nil, comme l'a ordonné le pharaon. Moïse, dans un panier placé parmi les roseaux, sous la surveillance de sa grande sœur, sera recueilli par la fille du roi d'Égypte avec sa propre mère comme nourrice. Adulte, après avoir tué un Égyptien qui brutalisait un Hébreu, il fuira au pays de Madian, où il épousera Séфора, la fille du prêtre Réouel-Jéthro, qui lui donnera deux fils, dont Gershom (Exode 2).

Dieu intervient à travers un serviteur

Dieu entend la plainte des Israélites qui gémissent et crient du fond de leur esclavage et il se souvient de son alliance avec leur père Abraham, avec Isaac et avec Jacob (Exode 2.23-24). Mais Dieu n'intervient pas directement. Nous ne vivons pas dans un monde magique, où le bien triomphe automatiquement du mal : Dieu a créé une humanité libre, des êtres qui exercent leur libre arbitre, qui peuvent aller jusqu'au rejet du bien et à leur perte. Dieu, dans son amour, va intervenir, non comme un magicien, mais en suscitant une démarche

de salut et de retour au bien en se servant d'un homme. Et cet homme que Dieu va choisir pour délivrer son peuple de la servitude et du malheur, c'est Moïse, qui garde les moutons et les chèvres de son beau-père, le prêtre de Madian.

Dieu nous entend, nous comprend et se souvient de son alliance

L'image du Dieu violent et plein de colère de l'Ancien Testament est une image fautive, incohérente avec les pages d'amour et de pardon décrivant le Dieu que rencontre d'abord Caïn, qui reçoit sa marque protectrice (Genèse 4.15), puis Noé et sa famille, pour échapper à la grande catastrophe qui frappe l'humanité (Genèse 6 et 7), Agar et son fils Ismaël pour lequel Dieu, quand il entend les cris de l'enfant, envoie un ange. Loin d'être un juge et un souverain inflexible, tout au long de l'Ancien Testament, Dieu se révèle comme le Dieu qui écoute (comme lors du marchandage d'Abraham qui cherche à sauver son neveu Loth dans Genèse 18.22-33 et, plus tard, avec Moïse qui intercède pour sauver son peuple dans Exode 32.30-35)

Dieu, dans tout l'Ancien Testament, se montre comme le Dieu qui écoute, qui entend les cris de misère qui montent de la terre, et qui intervient. Dieu se souvient de son alliance, même si les Israélites ont oublié leur engagement envers Dieu. Dieu, après avoir entendu l'appel des Israélites, comprend leur situation (Exode 2.24). Cet appel de Moïse constitue une première clé de lecture.

Dieu n'appelle pas le fils adoptif d'une princesse, mais le berger

Un autre élément est à retenir : Dieu n'appelle pas Moïse quand ce dernier est un grand personnage à la cour du roi d'Égypte. Dieu n'appelle pas le fils adoptif d'une princesse, mais un simple berger. Quand Dieu l'appelle, Moïse n'est ni un prince ni un prêtre. Moïse est un exilé, un proscrit. Jésus, dans sa parabole des ouvriers dans la vigne (Matthieu 20.16), nous annonce que « *les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers* ». C'est le Moïse humble berger et non le prince que Dieu choisit pour devenir son messager et le plus grand prophète de l'Ancien Testament. Jésus, le serviteur qui, selon Ésaïe 53.11, est devenu le plus grand, rappelle à ses disciples (Luc 22.24-27) que le plus grand est celui qui sert. Avant d'apporter la loi, Moïse a appris à servir.

1.2. Qui charge Moïse de mission ?

Le chapitre 3 de l'Exode (3.1-2) nous raconte comment Moïse, arrivé avec son troupeau à l'Horeb, la montagne de Dieu, se voit chargé de mission par l'ange du SEIGNEUR, qui lui apparaît dans une flamme, au milieu d'un buisson. Il est intéressant de noter que l'ange du SEIGNEUR sera identifié au SEIGNEUR lui-même, dans la suite du récit, sans aucune transition. Cela nous rappelle Abraham visité par trois hommes dont deux sont identifiés comme des anges et le troisième comme le SEIGNEUR (Genèse 18.22). Ici, avec Moïse, l'ange – plus loin présenté comme le SEIGNEUR – se présente à Moïse comme le Dieu de ses ancêtres, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob (3.6), c'est-à-dire le Dieu de ceux qui ont cru en lui. Et quand Moïse demande à Dieu sous quel nom il doit l'annoncer au peuple, Dieu révèle son nom, « JE SUIS »,⁴ un nom que reprendra Jésus quand il répondra aux chefs religieux juifs qui le harcèlent (Jean 8.58) : « Avant qu'Abraham fût, Je Suis. »

Quand Moïse, fils adoptif de la princesse d'Égypte, s'est donné la mission d'intervenir pour sauver son peuple, ce peuple issu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, sa tentative a mal tourné et lui a valu la fuite à l'étranger. Après un temps d'exil, c'est Dieu qui vient chercher Moïse pour le charger de mission.

C'est Dieu qui charge de mission ses serviteurs

Un parallèle avec les autres « chargés de mission » de la Bible se dessine : c'est Dieu qui vient recruter les prophètes, comme le jeune Samuel (1 Samuel 3) qui, à son tour, ira choisir le berger David pour l'établir roi au nom de Dieu, désigné par le SEIGNEUR (1 Samuel 16) ; Jérémie, connu par le SEIGNEUR avant sa naissance, choisi pour le servir et être son porte-parole devant les peuples (Jérémie 1.5) ; Ézéchiël, auquel Dieu apparaît dans sa gloire, pour l'envoyer apporter sa parole (Ézéchiël 1, 2 et 3) ; Daniel, auquel le SEIGNEUR fait connaître par une vision la signification du rêve de Nabuchodonosor, roi de Babylone (Daniel 2.14-45) ; Amos, un éleveur de troupeaux, auquel le SEIGNEUR expose ce qu'il faut dire au sujet du royaume d'Israël (Amos 1.1) ; Jonas, qui ira à contrecœur annoncer aux gens de Ninive ce que Dieu leur réserve (Jonas 1). Dans le Nouveau Testament, c'est Jésus qui choisit ses

⁴ Ce nom verbe signifie aussi *Je suis qui je serai* ou *Je suis celui qui est*.

disciples et, plus tard, Paul, auquel il se révèle sur le chemin de Damas (Actes 9.3-6). Et Paul deviendra l'apôtre (« chargé de mission ») des non-Juifs.

En suivant l'histoire des prophètes, tout comme celle du ministère de Moïse, on remarque que chacun de ces chargés de mission parle de ce que Dieu lui a ordonné de dire, et non de ses idées ou de ses opinions personnelles. Voilà, entre autres observations, un moyen d'identifier qui est un vrai envoyé de Dieu.

1.3. Auprès de qui Moïse est-il chargé de mission et quelle est cette mission ?

Dieu charge Moïse de mission auprès de son peuple. Ce peuple n'est autre que la descendance que Dieu avait promise à Abraham. Dieu est le Dieu de l'Alliance. Il se souvient de ses promesses. Il a vu la misère de son peuple en Égypte, et entendu ses cris de souffrance. Du haut de son trône, Dieu est descendu pour délivrer ce peuple du pouvoir des Égyptiens et l'emmener d'Égypte dans un pays beau et grand qui déborde de lait et de miel (3.7-9). C'est pourquoi Dieu envoie Moïse vers le roi d'Égypte. Moïse doit partir pour faire sortir son peuple d'Égypte, les Israélites (3.10). Quelle leçon, quel modèle recevons-nous de ce récit ?

Dieu semble demander l'impossible à Moïse, simple gardien de troupeau. L'Égypte est la grande puissance de cette époque, et son roi le plus grand souverain connu. De plus, Moïse est un homme en fuite, un exilé, un proscrit. Il risque sa vie en rentrant en Égypte. Ici, dans son exil, il a une femme et des fils auxquels il doit se consacrer. Cela nous rappelle l'exigence du Christ pour ceux qui veulent le suivre (Marc 10.28-30) :

« Pierre dit à Jésus : "Nous avons tout laissé pour te suivre !" Jésus lui répond : "Ce que je vous dis est vrai : personne n'aura laissé pour moi et pour la Bonne Nouvelle sa maison ou ses frères ou ses sœurs ou sa mère ou son père ou ses enfants ou ses champs sans qu'il reçoive cent fois plus dès maintenant (des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants et des champs, mais aussi des persécutions). Et dans le monde à venir, il recevra la vie éternelle. Beaucoup de ceux qui sont maintenant les premiers seront les derniers. Et les derniers seront les premiers." »

Dieu ne propose pas à Moïse d'abandonner sa femme Séfora et ses fils : il lui demande de donner la priorité à la mission. Nous lisons, plus loin, que Moïse sera accompagné par sa femme et ses fils (Exode 4.20) et, plus tard, que son beau-père le rejoindra et sera même de la partie en lui donnant de précieux conseils de gestion gouvernementale et de répartition de pouvoir (Exode 18.13-27) !⁵

Imaginons un instant que Dieu nous mette à cœur une de ces missions impossibles : allons-nous faire l'inventaire des obstacles à surmonter et abandonner la mission ou faire confiance à Dieu qui est plus grand que la plus insurmontable des barrières ? Il est difficile de ne pas songer à l'immense tâche de la nouvelle évangélisation de notre région, de notre pays... Cela nous amène à la prochaine question :

1.4. Quels obstacles Moïse devra-t-il surmonter pour accomplir sa mission ?

Moïse commence par évoquer sa faiblesse (Exode 3.11) : « Moi ? Est-ce que je suis capable d'aller trouver le roi d'Égypte pour faire sortir les Israélites de son pays ? »

N'est-ce pas là notre première réaction quand Dieu nous demande d'entreprendre quelque chose de difficile ? N'avons-nous pas le réflexe de trouver que ce qui nous est demandé est au-dessus de nos forces ? N'y a-t-il pas des gens tellement plus en mesure que nous d'accomplir ce travail, tellement mieux placés pour le faire ? Et quand nous restons immobiles, en panne, figés, n'avons-nous pas tendance à nous justifier en nous disant que, malheureusement, il n'y a absolument rien que nous puissions faire, que nous sommes totalement dépassés par la situation ?

Quand Dieu rassure Moïse en lui disant qu'il sera avec lui et lui explique en détail sa mission, Moïse trouve un nouvel obstacle (Exode 4.1) : les Israélites ne le croiront pas. Dieu le rassure à nouveau en lui donnant des signes qui sauront convaincre les Israélites de la puissance qui accompagne Moïse. Mais Moïse

⁵ Il est intéressant de noter que le conseil de Jéthro à Moïse servira de modèle politique dans la rhétorique parlementaire castillane entre 1385 et 1469.

n'est pas encore prêt (Exode 4.10) : « Ah, SEIGNEUR, excuse-moi ! Je ne sais pas parler. » Le texte ne précise pas de quel problème d'élocution Moïse souffre. Dieu le rassure encore, il sera avec Moïse et lui dira quoi dire. Mais Moïse insiste (v. 13) : « Envoie quelqu'un d'autre ! » Et Dieu, en colère, cède malgré tout à Moïse en envoyant comme porte-parole Aaron, le frère de Moïse.

De quels moyens Moïse disposera-t-il pour accomplir sa mission ?

Tout d'abord, le SEIGNEUR rassure Moïse (Exode 4.19) : « Oui, retourne en Égypte. En effet, ceux qui voulaient te tuer sont morts. » La mission de Moïse n'est donc pas suicidaire. Ensuite, Dieu rappelle à Moïse qu'il lui a donné le pouvoir de faire des choses extraordinaires (Exode 4.21) et il lui indique ce qu'il devra dire au roi de la part de Dieu. Puis Dieu parle à Aaron et lui ordonne d'aller dans le désert à la rencontre de son frère Moïse, qu'il trouve à la montagne de Dieu (Exode 4.27). Moïse ne sera pas seul, et sa difficulté d'élocution sera compensée par la présence de son frère. Sa femme Séфора sera également d'une grande aide en obéissant à la place de Moïse quand elle circoncutit pour lui son fils de manière à calmer le courroux de Dieu (Exode 4.24). En effet – le texte n'indique pas pourquoi – Moïse n'avait pas circoncuté son fils et se trouvait en état de désobéissance devant Dieu.

L'extraordinaire puissance de Moïse qui affronte le roi d'Égypte

Les moyens qu'auront les deux frères de convaincre le roi d'Égypte sont extraordinaires, et font l'objet de cinq chapitres de l'Exode. Devant le refus du pharaon de laisser partir les Israélites d'Égypte, le SEIGNEUR dit à Moïse « qu'il l'établisse auprès du roi comme un dieu avec son frère Aaron comme porte-parole » (Exode 7.1-2). Neuf premières plaies terribles vont frapper l'Égypte, et malgré ce déferlement de puissance, le cœur du pharaon ne cédera pas. Alors surviendront le dixième malheur et la mort des premiers-nés d'Égypte, tandis que les premiers-nés hébreux survivront. Ce sera la Pâque (Exode 12), avec le sang de l'agneau qui, couvrant les deux montants et la poutre au-dessus de la porte d'entrée des maisons des Israélites, les préservera au passage de l'ange exterminateur (Exode 12.12-14). C'est cette Pâque qui représente la nôtre, à nous chrétiens, qui nous réclamons du sang du Christ, l'agneau de Dieu immolé pour nous sauver du Destructeur. Cette Pâque en Égypte nous rappelle ces paroles du psaume messianique (40.7-9) :

« Tu n’as pas voulu de sacrifice et d’offrandes, mais tu m’as fait un corps. Les animaux brûlés sur l’autel et les sacrifices pour les péchés ne te plaisent pas. Alors je t’ai dit : “Me voici, je viens faire ce que tu veux. C’est ce qui est écrit à mon sujet dans les Livres Saints.” »

L’auteur de la Lettre aux Hébreux (10.10-14) nous rappelle que Jésus a offert son corps une fois pour toutes pour nous libérer du péché. Le Christ a offert un seul sacrifice et, avec une seule offrande, il a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont libérés du péché.

Pâques est la plus grande fête de la tradition chrétienne. C’est dans le livre de l’Exode que nous retrouvons ses origines en découvrant le sens profond du sang de l’agneau immolé, qui va non seulement sauver les premiers-nés israélites de la mort, mais être l’élément décisif de la libération de tout un peuple du joug des Égyptiens, le premier pas vers le pays promis, le pays où coulent le lait et le miel. Cette image de l’agneau immolé, c’est celle de Jésus, qui a donné sa vie pour nous, à la fois victime propitiatoire (qui nous rend acceptables pour Dieu) et grand-prêtre.⁶ En effet, elle annonce Jésus, grand prêtre, qui donne sa vie – victime propitiatoire –, avec le pouvoir de la reprendre.⁷

Moïse et la loi

Dans une seconde étape, nous nous attellerons à découvrir :

2.1. Qu’est-ce que la loi ?

Comment décrivons-nous la relation qui se dessine entre deux personnes qui s’aiment ? Si cet amour est vrai et réciproque, ne dirions-nous pas que chacune cherche à réaliser le bonheur de l’autre, et que chaque geste posé par l’une ou l’autre reflète avant tout le respect et la recherche du bien-être de l’autre ? Et quand deux personnes décident de se marier, n’expriment-elles pas, lors de la

⁶ Cf. Hébreux 7.26-27 : « Jésus est le grand-prêtre qu’il nous fallait. Il est saint, innocent et sans fautes, il est séparé des pécheurs, et Dieu l’a placé plus haut que tout. Jésus n’est pas comme les autres grands-prêtres. Il n’a pas besoin d’offrir des sacrifices chaque jour, d’abord pour ses péchés à lui, ensuite pour ceux du peuple. Il a fait cela une fois pour toutes en s’offrant lui-même. » Et 9.14 : « En effet, par l’Esprit Saint, le Christ s’est offert lui-même à Dieu, comme une victime sans défaut. Ainsi il purifiera notre conscience abîmée par des actions qui conduisent à la mort. Alors, nous pourrions servir le Dieu vivant. »

⁷ Cf. Jean 10.17 : « Le Père m’aime parce que je donne ma vie et je la recevrai à nouveau. Personne ne prend ma vie, mais je la donne moi-même. J’ai le pouvoir de la donner et de la recevoir à nouveau. C’est l’ordre que mon Père m’a donné. »

cérémonie du mariage, une promesse de fidélité et de soutien mutuel, quelles que soient les circonstances difficiles que le couple devra traverser ?

Pourtant, la vie de tous les jours nous apprend que, parfois, certaines obligations ou restrictions doivent être précisées à l'une ou l'autre de ces deux personnes. Et c'est là que naît le besoin de la loi. Certaines choses ne se font pas, certaines autres sont dues.

Quand Dieu a fait alliance avec Abraham et lui a promis d'être le peuple d'un peuple nombreux, le besoin d'une loi n'était pas évident et Abraham avait démontré sa confiance et son amour total à Dieu. À partir du moment où cette alliance allait dépendre de sa descendance, le besoin d'un rappel des obligations et des restrictions touchant au comportement des bénéficiaires de cette alliance allait se préciser, d'où l'apparition de la loi, avec le décalogue (les dix commandements que Dieu a dictés et écrits) et la longue réglementation qui permettra au peuple d'obéir à chacun de ces commandements.

Les dix commandements pour un peuple ignorant de Dieu

Quand le peuple d'Israël est sorti de sa longue période d'esclavage en Égypte, il était bien loin de l'état d'esprit et de la relation d'amour qu'entretenaient Abraham, Isaac et Jacob avec Dieu. 430 ans après les promesses faites à Abraham, après ce testament de Dieu, la loi de Moïse est arrivée (Galates 3.17). Le peuple issu d'Abraham avait besoin d'être éduqué et de savoir comment se comporter devant Dieu.

Tout d'abord, il devait savoir qu'il n'y a pas d'autre Dieu que le SEIGNEUR, et que les divinités égyptiennes étaient fausses et à proscrire (Exode 20.1-6) : « Tu ne dois pas avoir d'autres dieux que moi ». Ainsi, le peuple ne devait pas se fabriquer de statues ni de représentation de ce qu'il y a « là-haut dans le ciel, en bas sur la terre, ou dans l'eau sous la terre », ni se mettre à genoux devant ces dieux pour les adorer. On peut imaginer dans ce commandement la description des divinités égyptiennes que le peuple devait oublier ou renier. Jésus a simplifié cette description des divinités païennes en une : le culte de Mammon, dieu de l'argent (Matthieu 6.24) :

« Personne ne peut servir deux maîtres. En effet, ou bien il détestera l'un et il aimera l'autre, ou bien il sera fidèle à l'un et il méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'argent ! »

Paul nous parle aussi de « l'âpreté au gain, qui est une idolâtrie » (Colossiens 3.5).

Ensuite (v. 7), le peuple devait apprendre à respecter le nom de Dieu et ne pas le prendre en vain, c'est-à-dire n'importe comment. Voilà qui nous rappelle beaucoup d'abus très présents dans notre société ! Jurer au nom de Dieu, prêcher des choses indignes au nom de Dieu, et bien d'autres exemples à ne pas suivre et à dénoncer. Le peuple devait aussi apprendre à réserver au moins une partie de son existence à Dieu (v. 8-11) – le sabbat – en permettant aussi à sa famille et à ses serviteurs – et même à ses animaux domestiques – de mettre à part cette journée représentant le repos de Dieu.

Le peuple devait apprendre à aimer et respecter le droit des autres

Les autres commandements touchent à la société (Exode 12-17) et corrigent des comportements fautifs et contraires à l'amour du prochain. La loi commence par les plus proches parmi ces personnes à aimer et à respecter, les parents (v.12) : « Respecte ton père et ta mère. Ainsi tu vivras longtemps dans le pays que moi, le SEIGNEUR, je te donne ». ⁸ Paul, dans sa Lettre aux Éphésiens, souligne que c'est le premier commandement que Dieu a donné avec une promesse (Éphésiens 6.1-3). Jésus se servira aussi de ce commandement d'honorer son père et sa mère (Marc 7.8-13) pour faire taire les Pharisiens et maîtres de la loi qui réfutent les commandements de Dieu en se servant de leurs traditions pour supprimer la parole de Dieu – un exemple flagrant de détournement des Écritures Saintes et de ce que peut signifier « prendre le nom de Dieu en vain » ! ⁹

⁸ Il est intéressant de constater que Paul, en parlant de ce commandement, ne dit pas qu'il s'agit de la loi de Moïse, mais d'un commandement de Dieu. Cette nuance nous semble importante quand on compare les dix commandements aux ordonnances de la loi de Moïse.

⁹ « Mais vous, vous dites aux gens : “Tu peux dire à ton père ou à ta mère : Ce que je devrais te donner pour t'aider est Corban (c'est-à-dire un don réservé à Dieu)”, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère. Ainsi, vous rendez la parole de Dieu sans effet. Vous la remplacez par votre propre tradition, que vous enseignez. Et vous faites beaucoup de choses semblables. »

Le plus évident concerne le droit de vivre de chacun (v.13) : « Ne tue personne » et se passe de commentaire. Le commandement suivant touche autant notre société que celle qui sortait d'Égypte, et demeure un leitmotiv de l'ensemble de l'Ancien Testament (v.14) : « Ne commets pas d'adultère ». Jésus rappelle qu'un simple regard avec envie sur la femme d'un autre est un adultère (Matthieu 5.27). Aujourd'hui, qui peut se vanter, comme Job (Job 31.1) d'avoir fait un pacte avec ses yeux, et de n'avoir jamais arrêté ses regards sur une jeune fille en la désirant ? Vient ensuite le vol (v.15, qui touche autant aux biens d'autrui qu'à sa personne – comme prendre quelqu'un pour en faire son esclave (Exode 21.16 et Deutéronome 24.7) – un crime trop souvent perpétré dans notre société quand la main-d'œuvre est exploitée, souvent chez nous, mais d'une manière tellement plus évidente dans celle des pays pauvres !

Le problème de la critique et du commérage

Le commandement suivant (v.16) mérite lui aussi toute notre attention : « Ne témoigne pas faussement contre ton prochain ». Comme le souligne le pape François, il y a bien des manières de véhiculer des mensonges contre notre prochain, et la plus répandue est celle du commérage. Notre langue est comme une étincelle qui met le feu à la forêt (Jacques 3.5-12). Si Jacques a consacré tant de lignes au pouvoir de la langue (presque tout le chapitre 3 de sa Lettre), c'est que cette violation du commandement de Dieu fait de terribles ravages et peut détruire quelqu'un comme si on le tuait. Chacun de nous doit, nous en sommes sûrs, avoir des exemples en tête. Gardons-nous de ce mal ! Et protégeons ceux qui nous tiennent à cœur des médisances qui les menacent.

Un commandement qui nous touche de près

Le dernier des dix commandements est peut-être celui qui touche le plus insidieusement notre société (v.17) : « Ne désire pas pour toi la maison de ton prochain. N'aie pas envie de prendre sa femme, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne. Ne désire rien de ce qui est à lui ». Il suffit de contempler les stratégies des créateurs de publicité pour constater que l'envie est le moteur de notre société de consommation. Alors que nous nous croyons libres et autonomes dans nos choix, n'avons-nous pas la fâcheuse tendance de ne choisir

que les objets désirés par l'autre, trop souvent motivés par les fruits de notre vanité : l'envie et la jalousie ?¹⁰

2.2. Les commandements transmis par Moïse et le décalogue

Moïse transmet, de la part du SEIGNEUR, 613 commandements, préceptes et ordonnances. Le peuple d'Israël, alors que Moïse redescend du Sinaï avec les deux tablettes, les dix commandements dictés par Dieu (Exode 34.27-28). Ces commandements, nous rapporte ce passage de l'Exode, servent de base à l'alliance que Dieu passe avec Moïse et avec le peuple d'Israël. En plus de ces dix commandements, Dieu inspire à Moïse un grand nombre de règles qui permettront au peuple de respecter cette alliance. La tradition juive nous semble utile pour montrer comment cette longue réglementation évolue avec le temps et les changements culturels du peuple concerné, jusqu'à Jésus-Christ qui vient, non pas abolir la loi, mais l'accomplir en la dépassant. La tradition juive compte 613 commandements ou *mizvot* (selon Simlaï, un rabbin du III^e siècle connu pour avoir débattu de la Trinité avec Origène, l'un des Pères de l'Église (Alexandrie).

Le rabbin Simlaï dit:

« 613 commandements furent donnés à Moïse, 365 tu “ne feras pas”, égales au nombre de jours dans l'année solaire, et 248 “tu feras”, correspondant aux membres du corps. »

David les réduit à onze (Psaume 15.1-5):

*« Qui pourrait, mon SEIGNEUR, aller dans ta maison, qui pourrait habiter sur ta montagne sainte ?
– Celui qui fait le bien, qui fait ce qui est juste, qui dit la vérité, ce qu'il pense vraiment. Jamais on ne l'entend dire du mal des autres. Il ne fait pas de mal à ceux qui l'accompagnent. Il n'insulte jamais aucun de ses voisins. Il ne veut rien savoir de ceux qui sont méchants, mais ceux qui l'intéressent veulent tous plaire à Dieu. Et tout ce qu'il promet, on sait qu'il va le faire, même quand il y perd. S'il prête de l'argent, il ne demande pas qu'on lui en rende plus. Il n'accepte jamais de cadeau pour parler contre quelqu'un qui n'a pas fait ce qui est mal. »*

¹⁰ À cet effet, lire l'ouvrage de René Girard, *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Grasset et Fasquelle, 1961, repris par Hachette Littératures, 2004.

À son tour, le prophète Ésaïe les réduit à six (Ésaïe 33.15, à ceux qui demandent qui pourra tenir devant ce feu dévorant qu'est Dieu) :

« Celui qui marche dans la justice, et qui parle selon la droiture, qui méprise un gain acquis par extorsion, qui secoue les mains pour ne pas accepter un présent, qui ferme l'oreille pour ne pas entendre des propos infamants, et qui se bande les yeux pour ne pas voir le mal. »

Le prophète Michée, plus tard, les réduit à trois (Michée 6.8) :

« Le SEIGNEUR te fait savoir ce qui est bien. Voici ce qu'il demande à tout être humain : faire ce qui est juste, aimer agir avec bonté, et vivre avec son Dieu dans la simplicité. »

Ésaïe, dans un autre texte, les réduit, cette fois, à deux (Ésaïe 56.1) :

Voici ce que le SEIGNEUR dit : « Respectez le droit, faites ce qui est juste. »

Enfin c'est le prophète Amos qui les réduit à un (Amos 5.4) :

Voilà ce que le SEIGNEUR dit au peuple d'Israël : « Si vous voulez vivre, c'est moi que vous devez chercher. »

Les 613 commandements, un guide de survie et une marche à suivre pour le peuple d'Israël

En suivant cette évolution, on comprend que les fameux « *mizvot* » greffés autour des dix commandements servent principalement à aider les Israélites, d'une part, à respecter leur alliance avec Dieu et, d'autre part, à vivre sans problème sociaux, dans les meilleures conditions écologiques et hygiéniques (par exemple, toutes les prescriptions touchant à la santé, à l'environnement et à l'agriculture).

En fait, Jésus résume toute la loi en citant deux fois Moïse (Deutéronome 6.4-5 et Lévitique 19.17-18) :

« Écoute, Israël! Le SEIGNEUR, notre Dieu, est le seul Dieu. Tu aimeras le SEIGNEUR, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur. »

« N'ayez aucune pensée de haine contre un frère, mais n'hésitez pas à lui faire des reproches. Ainsi, vous ne commettrez pas de péché à cause de lui. Ne vous vengez pas, et ne vous souvenez pas avec colère des fautes des gens de votre peuple. Mais chacun de vous doit aimer son prochain comme lui-même. Le SEIGNEUR, c'est moi. »

Jésus reprend ces paroles (Matthieu 22.34-40) :

« Tu aimeras le SEIGNEUR, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. »

Ces deux commandements résument particulièrement bien les dix commandements. Quant aux autres, loin de les abolir, Jésus les dépasse. Moïse a permis « œil pour œil, dent pour dent » (Exode 21.23-25),¹¹ mais Jésus enseigne plutôt le pardon et l'amour du prochain. Moïse punit de mort l'adultère (Lévitique 20.10), Jésus ne condamne ni la femme samaritaine ni la femme adultère que les Pharisiens veulent lapider. (cf. Jean 4 pour la femme samaritaine et Jean 8.11 pour le « *Moi non plus, je ne te condamne pas* » de Jésus).

En revanche, comme nous allons le voir plus loin, les fameux « *mizvot* » constituent ce que nous pourrions comparer aujourd'hui à l'ensemble des lois et règlements de notre société sans lesquels la vie des citoyens serait passablement compliquée. Codes ou règlements de la construction, des pratiques agricoles, du commerce, de la santé, etc. Et surtout, le Code civil qui permet de savoir quels comportements ne sont pas acceptables dans notre société et quelles sanctions sont prévues pour les contrevenants. Imaginons un instant une école sans règlements, une route libre de toute réglementation, des cliniques sans contrôle sanitaire, des viandes et des aliments jamais inspectés...

¹¹ Œil pour œil, dent pour dent, qu'il faut comprendre comme une limite, une restriction à la vengeance : ne frappe pas plus fort qu'on t'a frappé. Le Code d'Hammourabi (vers 1750 av. J.-C.), roi de Babylone, était particulièrement sévère. Par exemple, si un voleur se trouvait incapable de restituer ce qu'il avait volé, on le mettait à mort. La loi de Moïse, même si elle paraît sévère, est ouverte à la compassion et au pardon (Lévitique 19.18) : « Tu ne te vengeras pas, ni ne garderas rancune aux enfants de ton peuple, mais tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis le SEIGNEUR. » De plus, elle ne touche que les coupables immédiats, pas leur famille (Deutéronome 24.16) : « Les pères ne seront pas mis à mort pour les fils et les fils ne seront pas mis à mort pour les pères : chacun sera mis à mort pour son propre péché. » Cf. Ézéchiel 18.1-20.

Voilà comment comprendre la plupart des *mizvot* de la loi de Moïse. N'oublions pas que les Lévites et les prêtres étaient les médecins, les agents de sécurité, les contrôleurs, les magistrats et les fonctionnaires de l'époque. Ils devaient être payés pour leur travail – c'était la justification de la dîme (Nombres 18.24) et de la viande et des légumes qui leur étaient dus lors de chaque présentation d'offrande (Nombre 18.1-14).

Les dix commandements se détachent des 613 commandements

Il nous semble donc évident de devoir séparer les dix commandements, que le texte attribue directement à Dieu qui parle depuis le mont Sinai (Exode 19.20 et 20.1), du haut du ciel (Exode 20.22), puis à l'écriture de Dieu sur les tablettes de pierre (Exode 31.18), des nombreuses règles et ordonnances divinement transmises à Moïse, qui touchent à la vie quotidienne des Israélites gouvernés et administrés par les lévites, fonctionnaires du peuple de Dieu. Ces *mizvot*, ou commandements, sont forcément liés au contexte social et économique du peuple auquel ils s'adressent. On peut déjà noter une évolution de ces commandements entre le livre du Lévitique et celui du Deutéronome. Cette évolution sera d'ailleurs de plus en plus marquée au fur et à mesure que les siècles s'écoulent. Entre autres exemples, l'apparition des prisons va souvent remplacer la peine capitale qui, au départ, a pour but de retirer le mal du milieu du peuple,¹² tout comme, dans l'Église, l'exclusion ou excommunication, comme Paul l'ordonne à l'église de Corinthe, en recommandant de « chasser de leur communauté » l'homme qui a pris la femme de son père.¹³

Jésus, d'ailleurs, semble faire référence à deux entités différentes quand il évoque la loi : d'une part, les dix commandements qu'il résume en deux et, d'autre part, les règlements qu'évoquent les Pharisiens et les maîtres de la loi au sujet de toutes sortes d'affaires triviales, comme la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin (Matthieu 23.23), la frange de leurs vêtements et les phylactères (Deutéronome 22.12 ; Matthieu 23.5), ces petites boîtes qu'ils portent sur le front et sur le bras pour paraître religieux. Quand Jésus dit qu'il n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir, on comprend qu'il ne parle ni du

¹² Cf. Deutéronome 17.7, 12 ; 19.19 ; 21.21 ; 24.7.

¹³ Cf. Lévitique 18.8 ; Deutéronome 23.1 et 1 Corinthiens 5.13. On est cependant très loin des mesures extrêmes et autres abus de l'Inquisition au Moyen-âge, même si cette mesure de renvoi de la communauté équivalait à « livrer cet homme à Satan ».

cumin, ni des phylactères, mais de l'amour et l'obéissance au Père et à l'amour qu'il va démontrer en mourant pour sauver l'humanité et accomplir ainsi le plan rédempteur de Dieu, annoncé, comme nous l'avons vu, dès les premières pages de l'Ancien Testament.

Qui a donné la loi à Moïse ?

Les dix commandements, comme nous l'avons vu plus haut, viennent du haut du ciel et sortent de la bouche de Dieu. Quant à la loi transmise au peuple par Moïse, porte-parole de Dieu, le texte n'est pas aussi formel : « Dieu dit à Moïse ». Étienne, avant de mourir (Actes 7.5) et Paul (tout comme l'auteur de la Lettre aux Hébreux, 2.2) attribuent la loi aux anges du SEIGNEUR :

Alors, pourquoi la loi ? C'était une chose en plus. Elle servait à faire connaître les fautes jusqu'à l'arrivée de celui qui allait naître d'Abraham. C'est pour lui que Dieu avait fait sa promesse. Ce sont les anges qui ont fait connaître la loi, et c'est un homme qui a servi d'intermédiaire. Mais on n'a pas besoin d'intermédiaire quand il n'y a qu'une seule personne, et Dieu, lui, est seul.¹⁴

C'est le point qui a retenu l'attention soutenue de Thomas d'Aquin, dans sa *Somme Théologique* (2^e partie, question 98, article 3) :

Dieu a donné l'ancienne loi par le ministère des anges. Nous pourrions en fournir une raison générale posée par le bienheureux Aréopagite,¹⁵ Cœlest. Hier., IV : c'est que « les anges sont chargés d'apporter sur la terre les choses du ciel ; », mais nous avons une raison particulière qui s'applique directement à notre proposition. Comme on l'a vu dans les deux articles précédents, la loi ancienne était imparfaite, mais elle disposait les hommes à la loi parfaite que devait nous apporter Jésus-Christ.

« Pourquoi donc la loi ? Elle a été établie pour faire connaître les transgressions, jusqu'à l'avènement de ce Fils que la promesse regardait ; et cette loi a été donnée par le moyen des anges, par la main d'un médiateur (Moïse). »

2.3. De quelle loi Jésus et Paul parlent-ils ?

¹⁴ Paul en déduit que la loi asservit les hommes à ces anges, avec Moïse comme médiateur et que le Christ nous a délivrés de la loi en nous libérant de cette date dépendance. Dans Galates 5 (v.1), le thème de Paul est que le Christ rend libre et que nous ne devons plus nous laisser attacher avec les chaînes de l'esclavage.

¹⁵ Le bienheureux Aréopagite : pour plusieurs auteurs, il s'agit de Saint Denis, premier évêque de Paris, mais son identité est contestée, tandis que son œuvre est vénérée.

Comme nous venons de l'évoquer, la loi dont parlait Jésus touchait beaucoup plus à l'esprit des dix commandements qu'aux détails du Code civil et des règlements mosaïques : aimer Dieu et son prochain. Jésus s'est continuellement appliqué à démontrer aux Pharisiens la différence entre l'esprit de la loi et la lettre de la loi. En fait, Jésus nous décrit des Pharisiens attachés à une loi extérieure, à une lettre morte qui fait obstacle à ceux qui désirent entrer dans le royaume (Matthieu 23.13). Il reproche aux chefs religieux leur hypocrisie et, à bien des occasions, il fustige leur obéissance à une religion extérieure qui cache, comme les tombes peintes en blanc auxquelles ils ressemblent, un intérieur « rempli d'os des morts et de toutes sortes de choses pourries » (Matthieu 23.27).

Paul, lui, semble prendre l'ensemble de la loi de Moïse comme un précepteur chargé de nous garder, une sorte de tuteur utile à former des enfants, mais qui perd son utilité une fois l'enfant devenu adulte (cf. Galates 3.23). Pourtant, comme Jésus, il n'hésite pas à citer l'un des dix commandements pour rappeler un point important de la vie chrétienne aux destinataires de sa Lettre, comme il le fait aux Éphésiens au sujet du commandement d'honorer son père et sa mère. Paul va jusqu'à rappeler aux Éphésiens (6.1-3) qu'il s'agit du seul commandement suivi d'une promesse de bénédiction pour ceux qui le mettent en pratique. Notons ici que Jésus s'était servi du même commandement pour fustiger les Pharisiens qui le détournaient à l'aide de pseudo-commandements fabriqués par la tradition humaine (Marc 7.6-13).

2.4. À qui la loi s'adresse-t-elle ?

La loi s'adresse d'abord à un peuple qui, après que Dieu a prononcé les dix commandements, refuse d'entendre Dieu lui parler directement (Exode 20.18-19) :

Tous les Israélites entendent les coups de tonnerre et le son de la corne de bélier. Tous voient les éclairs et la montagne pleine de fumée. Ils tremblent de peur et restent loin. Ils disent à Moïse : « Parle-nous, toi, et nous t'écouterons. Mais nous ne voulons pas que Dieu nous parle directement. Sinon, nous allons mourir. »

Ce refus d'entendre directement Dieu nous montre un peuple qui a besoin d'intermédiaires. Voilà un peuple auquel Dieu ne peut parler directement. Pourtant, Dieu était intervenu et l'avait délivré du joug des Égyptiens. Dieu

s'était manifesté avec puissance, lui avait ouvert un passage à travers la mer (Exode 14.15-31), avait éteint sa soif dans le désert (Exode 15.23-27 ; 17.1-7), l'avait nourri (Exode 16), et l'avait délivré de ses ennemis Amalécites (Exode 17.8-16). Et pourtant, il s'agit du peuple de la promesse faite à Abraham, le peuple de Dieu.

2.5. Dans quel contexte ?

Le peuple hébreu se prépare à recevoir un pays où coulent le lait et le miel, un cadeau de Dieu qui va en chasser les habitants indignes. La loi va préparer les Israélites à s'en montrer dignes et à devenir un modèle de vie pour les autres peuples, avec une législation qui semble prévoir toutes les circonstances qu'Israël devra affronter. En attendant, le peuple marche dans le désert, attendant le moment d'entrer dans le pays promis. Ce long séjour est une sorte d'école où les participants, sortis d'un pays païen où ils étaient esclaves, apprennent les règles de la citoyenneté et d'une société juste, un pays où le droit triomphe. En même temps, Moïse, de la part de Dieu, enseigne les fondements du culte, de l'agriculture, de la santé publique et de l'économie.

En parlant de contexte, il y a d'abord le contexte théologique, celui où Dieu lui-même constitue le standard ultime de droiture et de justice puisque celles-ci font partie intégrante de sa nature (Psaume 89.15) :

« La justice et le droit sont la base de ton trône, la bienveillance et la vérité se tiennent devant ta face. »

Le contexte social en est un de justice. Dieu est venu au secours du peuple injustement opprimé et l'a délivré. Par l'exode d'Égypte, Dieu a rétabli les droits des victimes. Grâce au pouvoir rédempteur de Dieu, Israël va hériter d'un pays pour vivre et protéger ses droits. Mais cette initiative divine va demander en retour une droiture et une justice de la même nature entre les Israélites eux-mêmes. Parce que ces derniers ont bénéficié de la justice de Dieu, ils doivent exercer la justice entre eux. Et c'est ici qu'interviennent les dix commandements, comme une liberté responsable, une charte fondamentale, une déclaration de principes de la loi de l'alliance. Les dix commandements protègent les droits et les libertés apportés par l'exode :

1. Ils sont sortis d'Égypte pour adorer Dieu (Exode 4.23). Maintenant, ils doivent l'adorer, lui seul.
2. C'est Dieu qui s'est révélé puissant et incomparable. C'est pourquoi une idole ou une image est une insulte à Dieu.
3. Ils ne doivent pas se servir de son nom égoïstement, avec malveillance ou à la légère.
4. Dieu les a délivrés d'un labeur forcé sans relâche. Il leur permet de travailler comme des hommes libres. C'est pourquoi ils doivent le repos sabbatique à eux-mêmes, à leur famille, à leurs employés israélites ou aux étrangers et immigrés parmi eux, et même à leurs animaux.
5. Dieu les a protégés de la violence du pharaon contre leur famille. Ils doivent à leur tour protéger la famille en respectant l'autorité de leurs parents et la structure familiale.
6. De la même manière, délivrés de l'infanticide et de la terreur meurtrière égyptienne, ils doivent respecter la vie et ne plus tolérer le meurtre dans leur société.
7. De la même manière, ils doivent respecter l'intégrité de la famille et la protéger en ne tolérant pas l'adultère.
8. Parce qu'ils vont posséder leur propre pays où ils ne seront plus des immigrants ou des étrangers, ils doivent respecter la propriété de chacun et ne pas voler leur prochain.
9. Parce que Dieu leur donne l'exemple de ce qui est juste, ils ne doivent pas se trahir les uns les autres par l'injustice d'un mensonge comme un faux témoignage ou en répandant une rumeur mensongère sur leur prochain.
10. Parce que Dieu leur a donné ce dont ils avaient besoin pour vivre, ils doivent s'abstenir de convoiter ce qui appartient à leur voisin.¹⁶

2.6.1. Les lois sur le culte et le tabernacle, images d'un culte meilleur

Le livre de l'Exode se consacre aux rituels du culte, tout comme la première partie du Lévitique. Le Deutéronome apportera des précisions importantes quant à l'application de ces rituels. Le peuple sorti d'une longue période en pays païen doit apprendre la vraie religion et comment adorer et servir le seul vrai Dieu, le Dieu unique créateur de l'univers. Une bonne partie des *mizvot* est consacrée au culte et au service religieux, jusque dans les moindres détails. Le

¹⁶ Christopher Wright, *Vivre comme le peuple de Dieu*, Sator, 1985, traduit par D. Racine, chapitre 6.

tabernacle, ou tente de Dieu, inspiré d'une vision de Moïse des lieux célestes, nous écrit l'auteur de la Lettre aux Hébreux, n'est qu'une image pour aujourd'hui (Hébreux 9.9). Quant à toutes ces règles et ordonnances (Hébreux 9.10),

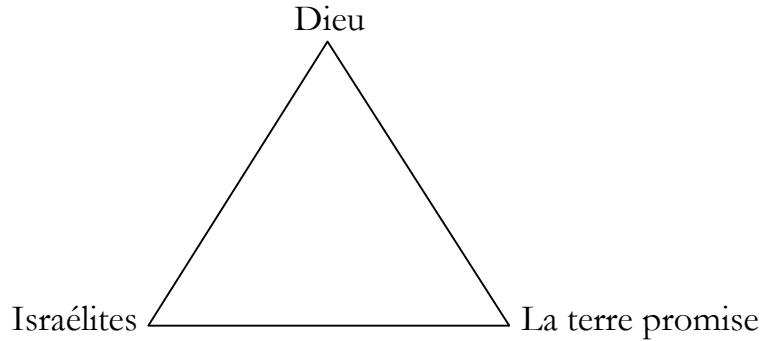
« Ce sont seulement des règles humaines au sujet de la nourriture, de la boisson, des différents bains qui rendent pur. Ces règles étaient valables jusqu'au moment où Dieu allait changer les choses. »

En fait, la Lettre aux Hébreux, tout comme Paul le fait dans l'ensemble de ses Lettres, nous explique que la loi de Moïse est accomplie par Jésus-Christ notre grand-prêtre venu s'offrir lui-même à Dieu comme une victime sans défaut pour purifier notre conscience abîmée par des actions qui conduisent à la mort. Alors, nous pourrions servir le Dieu vivant (Hébreux 9.14).

2.6.2. Les lois sur la société et l'état de droit

Aux esclaves sortis d'Égypte pour hériter d'un magnifique pays, Moïse devait enseigner tout ce qui manquait à leur expérience de vie, depuis l'agriculture jusqu'aux règles les plus élémentaires de santé et d'hygiène. Le livre du Lévitique, dès le chapitre 11, constitue une formidable marche à suivre pour développer une société saine et équilibrée, avec des règles d'économie et de justice sociale qui dépassent largement les visions les plus optimistes du marxisme et des théories économiques les plus avancées. On y trouve également un code civil parfois sévère, mais généreux jusque dans ses sanctions. On pourrait multiplier les exemples, comme celui des prêtres aux pauvres (Lévitique 24.35-53), du retour de la propriété lors des années sabbatiques ou lors du jubilé (cf. le droit du rachat des terres dans Lévitique 24.23-34 et 25.8-13), le droit des étrangers et des immigrants (un peu partout dans le Lévitique, comme dans le chapitre 25, verset 35). En fait, dans la loi de Moïse, tout repose sur la propriété de Dieu, que Dieu confie en gestion à son peuple. Dieu possède la terre, le peuple la gère. Tout appartient à Dieu. On retrouve ainsi la situation du début de la Genèse, où le SEIGNEUR confie à l'humanité naissante le soin de gérer le jardin d'Éden. Voilà un autre exemple d'intertextualité, qui montre comment chaque partie des Écritures Saintes représente un tout.

On pourrait, à partir du Lévitique, tracer un triangle avec, comme sommet, Dieu et, en bas à gauche, les Israélites et, à droite, le pays :



L'Ancien Testament – et particulièrement le Lévitique – reflète la conscience que le peuple de Dieu avait de lui-même, de sa relation avec Dieu et de son environnement physique – son pays.¹⁷

Les sacrifices, solution au problème des Israélites incapables de respecter les commandements

Malheureusement, les Israélites ne seront pas en mesure de suivre les dix commandements, même avec l'aide de tous les *mizvot* proposés par Moïse pour les aider à les respecter. D'où la nécessité de faire ce que Dieu, plus tard par la voix des prophètes, ne désire pas vraiment (Osée 6.6 repris par Jésus en Matthieu 9.13) : des sacrifices pour expier leurs fautes. Dans les premiers chapitres du Lévitique, Moïse s'attarde longuement sur les rituels et le sens de ces sacrifices. Mais cette insistance de Moïse sur ces rituels nous est utile pour comprendre et apprécier pleinement la signification du sacrifice du Christ, venu une fois pour toutes effacer nos transgressions en donnant sa vie pour nous. C'est là, d'ailleurs le but de la Lettre aux Hébreux, qui montre comment le grand-prêtre devait d'abord racheter sa faute avant de racheter celle de son peuple, et recommencer sans cesse le même rituel (Hébreux 9.7). Jésus est venu, une fois pour toutes, donner sa vie pour nous. Ressuscité et assis à la droite du Père, il intercède maintenant pour nous et rappelle au Père qu'il a payé de sa vie pour nous sauver des conséquences mortelles de nos fautes, parce que, avec le péché, tout ce qu'on gagne, c'est la mort, nous rappelle Paul (Romains 23). Mais, poursuit Paul, avec Dieu, ce qu'on reçoit gratuitement, c'est la vie avec lui pour toujours, en union avec le Christ Jésus, notre SEIGNEUR.

¹⁷ Pour une étude poussée de la pertinence de l'éthique de l'Ancien Testament aujourd'hui, lire Christopher Wright, *Ouvrage cité*, préface.

Une alliance nouvelle

Dans l'Ancienne Alliance, ce que font les prêtres n'est que l'ombre des choses à venir et du service de Jésus-Christ. L'auteur de la Lettre aux Hébreux écrit (8.7-13, citant Jérémie 31-34) :

La première alliance n'était pas sans défaut. Sinon, c'était inutile de la remplacer par une deuxième. Mais en fait, voilà ce que Dieu reproche à son peuple : « Le SEIGNEUR dit : Les jours viennent où je vais établir une alliance nouvelle avec le peuple d'Israël et avec le peuple de Juda. Elle ne sera pas comme l'alliance que j'ai établie avec leurs ancêtres, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir d'Égypte. » Le SEIGNEUR dit encore : « Ils n'ont pas été fidèles à mon alliance. Alors, moi aussi je les ai abandonnés. » Le SEIGNEUR ajoute : « Voici l'alliance que je vais établir avec le peuple d'Israël après ces jours-là. Je leur donnerai de l'intelligence pour connaître mes lois, j'écrirai celles-ci dans leur cœur. Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Personne n'aura plus à enseigner quelqu'un de son pays ou son frère. En effet, on n'aura plus besoin de lui dire : “Connais le SEIGNEUR !” Tous me connaîtront, tous, du plus petit jusqu'au plus grand. Je pardonnerai leurs fautes et je ne me souviendrai plus de leurs péchés. »

Et l'auteur de la Lettre aux Hébreux conclut en remarquant :

« Quand Dieu parle d'une alliance nouvelle, il rend ancienne la première alliance. Et ce qui est ancien et qui devient vieux, cela va bientôt disparaître. »

Pour nous, chrétiens, quelle leçon recevoir des *mizvot* ?

La question que nous pouvons nous poser, en lisant cette préoccupation constante d'obéir à Dieu et cette présence de Dieu dans tous les détails de la vie quotidienne des Israélites, est la suivante : Dieu fait-il partie de ma vie, dans tous les détails de mon existence ? Est-il le propriétaire de ma maison, de ma famille, de mon travail, de mes vacances, de mes moments de loisir, de mes relations sociales ? Paul écrit (1 Corinthiens 6.19) que notre corps est le temple du Saint-Esprit, que celui qui s'unit au SEIGNEUR devient comme une seule personne avec lui (1 Corinthiens 6.17). Ce triangle *Dieu – Israël – Pays* qui se dégage des livres de Moïse est-il une réalité pour nous, rachetés par le sang du

Christ ? Pouvons-nous vivre cette relation *Dieu – Nous (l'Église, corps du Christ)*¹⁸ – *Vie quotidienne dans la communauté où Dieu nous a placés ?* Cette relation *Dieu – Moi – Ma communauté*, est-ce que je la vis vraiment, avec les lois de Dieu, l'alliance nouvelle dans mon cœur rempli de l'Esprit Saint ?

2.7. La loi évolue-t-elle ou se précise-t-elle dans les cinq livres de Moïse ?

En parcourant le Deutéronome, on s'aperçoit que, si la loi se précise, évolue avec le contexte qui change, les dix commandements, eux, restent exactement les mêmes. Moïse précise, après les avoir rappelés au peuple, que c'est le SEIGNEUR qui les leur a donnés d'une voix puissante, du milieu du feu, de la fumée et du nuage épais. Dieu leur a parlé, à eux rassemblés au pied de la montagne, et il n'a rien ajouté. Ensuite, il a écrit ces commandements sur deux tablettes qu'il a données à Moïse pour le peuple (Deutéronome 5.22).

En rappelant au peuple que Dieu est l'auteur des dix commandements, sans faire de même pour l'ensemble des 613 *mizvot*, Moïse ne relativise-t-il pas quelque peu l'autorité divine de ces derniers ? Cette question est importante quand on se trouve dans une situation où l'on doit choisir entre la priorité du dogme de l'Église et la réalité contextuelle où vivent les chrétiens. Par exemple, dans le difficile problème au sujet de la famille, quand on doit choisir entre le dogme et la charité du Christ pour les chrétiens divorcés ou remariés. Voilà une réalité contextuelle que vit en ce moment l'Église catholique à propos, comme le pape François en soulève la question, de la priorité du dogme ou de celle de la pastorale : l'Église est-elle devenue un obstacle pour beaucoup à leur accès au Royaume de Dieu, comme l'étaient les Phariséens hypocrites dénoncés par Jésus ?

Lire les *mizvot* en cherchant le modèle (la leçon) pour en appliquer l'esprit dans nos situations contemporaines

Nous croyons que Moïse était prophète (un prophète est celui qui parle au nom de Dieu). Jésus d'ailleurs l'a cité pour établir qu'il était le Christ. Sur le chemin d'Emmaüs (Luc 24.13-35), Jésus explique à deux disciples ce que les Livres Saints disent à son sujet. Il commence par les livres de Moïse, ensuite, il continue par tous les livres des prophètes. Ainsi, nous croyons que Dieu a

¹⁸ Éphésiens 1.3 ; 4.11-13 ; 5.29-30 ; 1 Corinthiens 10.16-17 ; 12.12-30 ; Romains 12.4-8.

inspiré Moïse quand ce dernier a donné les *mizvot* au nom de Dieu. Mais ces commandements ou règles ont été transmis par un intermédiaire, donc un homme pour les hommes, à une certaine époque et un lieu particulier, dans une alliance maintenant révolue, comme l'explique si clairement l'auteur de la Lettre aux Hébreux, tout comme Paul aux Galates, aux Colossiens et aux Romains.

C'est alors que nous pourrions chercher comment appliquer les leçons que nous aurons tirées de ce modèle à notre contexte contemporain. Voilà ce que nous appelons une lecture paradigmatique : identifier l'enseignement (ou le message) qui se dégage, dans un contexte particulier et l'appliquer dans un autre contexte, le nôtre. C'est le début de toute une aventure riche en bénédictions qui nous aidera à vivre encore plus près de Dieu en discernant mieux ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Mais gardons-nous d'entrer dans un légalisme que dénonce Jésus quand il nous parle des Pharisiens ! Un peu de levain fait monter toute la pâte (Matthieu 13.33 ; Galates 5.9). Gardons-nous du levain des Pharisiens et des Sadducéens (Matthieu 16.6) et de la vanité de ceux qui croient tout savoir ! Et, avec humilité, laissons, au fur et à mesure que nous avançons dans la lecture de la Parole de Dieu, l'Esprit Saint nous apprendre à dire : « *Abba, Père* » (Marc 14.36 ; Romains 8.15 ; Galates 4.6).